

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS « NF / PLANETE COULEURS » 2008

Article 1 / L'agence « NOUVELLES FRONTIERES » Saint-Etienne (5 avenue de la Libération) organise, dans le cadre du Festival Planète Couleurs 2008, un **concours de dessins d'enfants**, sur le thème « **Dessine-nous le voyage de tes rêves** ». Ce concours est **gratuit et sans obligation d'achat**.

Article 2 / Ce concours est ouvert à **tout enfant de 8 à 12 ans**, ayant rempli le bulletin de participation, à l'exclusion de la famille des personnels de NOUVELLES FRONTIERES.

Article 3 / Chaque participant doit présenter un dessin, et un seul, d'un format libre. L'appréciation du jury ne portera pas sur l'exotisme du sujet, mais sur l'originalité de la vision, l'imagination, les qualités artistiques, l'aptitude à transcrire le désir de voyage.

Le support est totalement libre (papier, carton, plastique...), mais ne nécessitera pas de matériel pour la lecture (pas de média électronique, e-mail, CDROM).

Article 4 / Au dos de chaque dessin devra être mentionné le nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone du participant, ainsi que l'accord parental.

Article 5 / Le jury sera composé d'au moins un représentant de Nouvelles Frontières et un représentant de Planète Couleurs

Article 6 / **Le 1^{er} prix consiste en un circuit découverte et sports de nature : « Les Pyrénées : des marmottes et des rapides »**, cf catalogue Nouvelles Frontières « Aventure » été 2008, page 34), **pour le gagnant et un adulte l'accompagnant** (valeur adulte = 540€, enfant = 460€).

Article 7 / L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 9 mars à 17h, dans le cadre du Festival Planète Couleurs.

Article 8 / En aucun cas, le prix gagné ne pourra être changé contre sa valeur en espèces, ou un autre prix de même valeur. Il est nominatif et incessible.

Article 9 / Les dessins devront être déposés, ou adressés sous emballage correctement affranchi, à l'agence NOUVELLES FRONTIERES, 5 avenue de la Libération, SAINT-ETIENNE, ou déposés sur le stand NOUVELLES FRONTIERES du Festival, **au plus tard le samedi 8 mars à 18h30**.

Article 10 / Les participants pourront retirer leur dessin à partir du mardi 11 mars, à l'agence NOUVELLES FRONTIERES, 5 av de la Libération, SAINT-ETIENNE.

Article 11 / Les organisateurs prendront le plus grand soin des dessins qui leur seront confiés, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte.

Article 12 / NOUVELLES FRONTIERES se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de reporter ou d'annuler le présent concours si des circonstances extérieures l'y obligent.

Article 13 / La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que des conditions générales et particulières de vente de NOUVELLES FRONTIERES, dans le cadre des voyages offerts.

Article 18 / Le présent règlement a été déposé à l'étude de Maître Langlois, 152bis cours Berriat, à Grenoble.

Article 19 / CNIL – Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant, en écrivant à Nouvelles Frontières, 74 rue de Lagny, 93107 Montreuil Cedex.

(Ces informations sont susceptibles d'être cédées à diverses sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, les participants peuvent en faire la demande en écrivant à l'adresse du jeu)